



Résidence autonomie

Maison du Ruisseau

Association **RÉSIDENCE SOUBEIRAN**

30 270 Saint Jean du Gard

☎ 04 66 85 30 73

contact@residence-soubeiran.fr

Projet

Associatif

2022 - 2027



ASSOCIATION RESIDENCE SOUBEIRAN

- EHPAD
- RESIDENCE AUTONOMIE
- MAISON DU RUISSEAU

Ce projet associatif a été élaboré en Septembre / octobre 2022 par des membres du bureau de l'Association RESIDENCE SOUBEIRAN :

- ✚ **Mr Frédéric MANEN, Président**
- ✚ **Mr Pierre BORDARIER, Vice-Président**
- ✚ **Mr Samuel COGNO, Vice-Président**
- ✚ **Mr Didier GOUT, Trésorier**
- ✚ **Mme Berthe VALMALLE, Secrétaire**
- ✚ **Mr Cédric ROSSEL, membre**

SOMMAIRE

Préambule	2
Historique	3
Implantation géographique	12
Présentation de l'organisme gestionnaire	15
1. Une association loi 1901.....	
2. Nos valeurs.....	
3. Les membres adhérents élus, membres de droit, Conseil d'Administration et bénévoles	16
4. Organisation – organigramme	17
5. Grands domaines d'activité et public concerné	18
Les orientations et actions sur la période 2022 -2027.....	21
Conclusion	25

Annexes

Annexe 1 :

La charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante	26
---	-----------

Préambule

Le projet associatif « 2022-2027 » pose les valeurs fondamentales de l'association et ses grandes orientations pour les années à venir.

Il met en avant le développement de la vie associative, les liens entre tous les acteurs. L'implication de chaque membre de l'association est fondamentale pour faire vivre nos valeurs humanistes.

L'élaboration du projet associatif permet :

- De donner une impulsion stratégique et politique au-delà de la gestion de la Résidence Soubeiran.
- De proposer une offre gérontologique diversifiée répondant aux besoins d'aujourd'hui, et de demain.
- De définir un cadre et des orientations, d'avoir un fil conducteur pour les années à venir.
- De réfléchir à des coopérations avec l'extérieur, avec des partenaires défendant les mêmes valeurs, à des complémentarités qui permettraient aux personnes âgées d'avoir un véritable choix sur leur territoire.

Ce projet ne pourrait pas être mené à bien sans l'implication de tous les membres de la direction et du Personnel.

Nous les remercions pour leur sérieux, leurs compétences professionnelles et pour leur dévouement envers les Résidents et la Résidence.



ASSOCIATION RESIDENCE SOUBEIRAN

- EHPAD
- RESIDENCE AUTONOMIE
- MAISON DU RUISSEAU

Historique

1. La naissance de l'Association Résidence Soubeiran

L'association Résidence SOUBEIRAN a aujourd'hui 120 ans. Elle a été créée en 1902, par Monsieur Louis Auguste Soubeiran et déclarée à la préfecture du Gard avec le numéro 2.

A sa création, il s'agissait d'un « **comité d'initiative** » qui en 1902 se transforme en association dite « **société philanthropique** qui avait pour but de **créer un asile destiné à recueillir, soit à titre gratuit, soit moyennant une pension modique, les vieillards indigents de la commune** ».

En 1902, la location d'une maison dans le village est réalisée (pour 4 à 6 pensionnaires) et son inauguration a lieu en Mai 1902. Il s'agit d'ailleurs de l'actuelle maison du Ruisseau.

Le 18 Novembre 1904, l'association Loi 1901 « **l'asile des vieillards** » est reconnue d'Utilité Publique.

En 1975 : « l'asile des vieillards » devient la « **Résidence SOUBEIRAN** » et inclut des foyers logements.

En 1993, les statuts sont modifiés officiellement. Elle étend dorénavant ses services à toutes les personnes âgées bénéficiant d'une retraite ou d'une pension, ainsi qu'à toutes celles prises en charge par les services de l'action sanitaire et sociale.

Son rayon de recrutement n'est plus limité au canton.

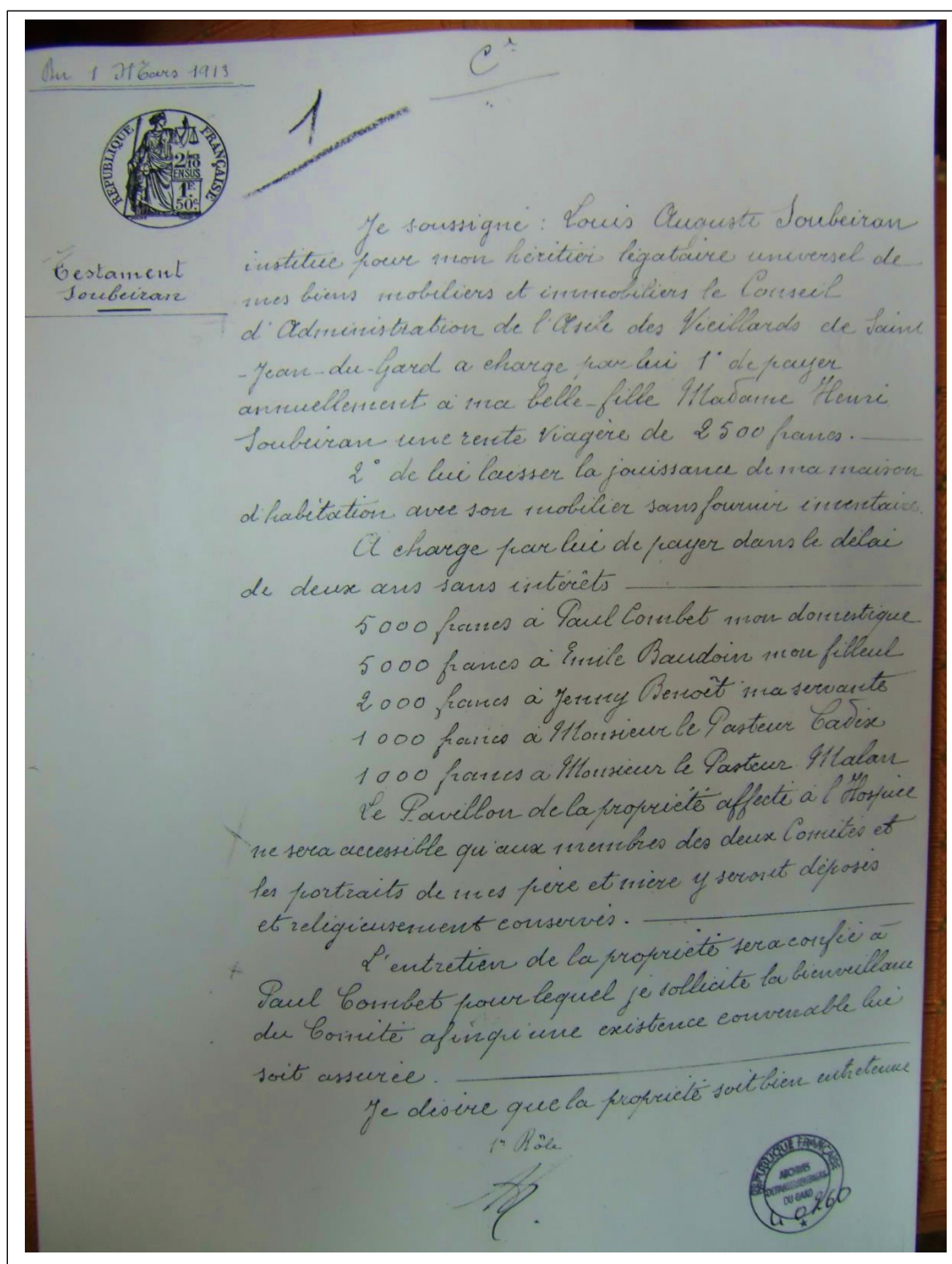
Cette œuvre, essentiellement laïque, est basée sur le respect de la conscience individuelle.

ASSOCIATION RESIDENCE SOUBEIRAN

- EHPAD
- RESIDENCE AUTONOMIE
- MAISON DU RUISSEAU

2. Quelques faits marquants :

En 1916, à son décès, Monsieur Louis SOUBEIRAN lègue une grande partie de ses biens à « l'asile des vieillards ». Il ne déménagera « quartier de la gare » qu'en 1917 car la maison était occupée par un « hôpital temporaire » où étaient soignés les blessés de « la Grande Guerre ».



ASSOCIATION RESIDENCE SOUBEIRAN

- EHPAD
- RESIDENCE AUTONOMIE
- MAISON DU RUISSEAU

- **En 1926** : ouverture de l'asile aux personnes des communes voisines.
- **En 1947** : on envisage la création d'un WC à l'intérieur de l'établissement (réalisé en 1951).
- **En 1953** : 1^{ère} salle de bains.
- **Jusqu'à la fin des années 60** : il y a deux dortoirs (hommes et femmes séparés), une salle de bains, 1 WC, une chambre à 4 lits et environ 30 pensionnaires.
- **En 1971** : 1^{er} projet d'agrandissement.
- **En 1975** : La « Résidence SOUBEIRAN » inclut des foyers logements.

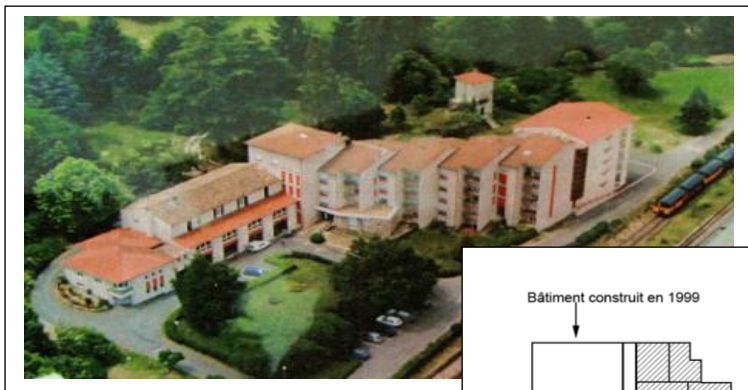


ASSOCIATION RESIDENCE SOUBEIRAN

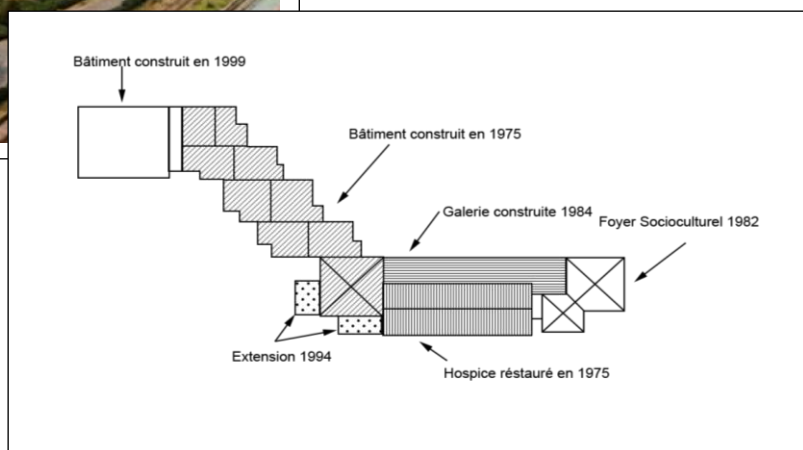
- EHPAD
- RESIDENCE AUTONOMIE
- MAISON DU RUISSEAU

3. L'évolution de la Résidence Soubeiran de 1976 à 2009:

- **En 1976** : 1^{ère} convention collective.
- **En 1980** : création d'une section de 9 lits de cure médicale.
- **En 1981** : ouverture du **foyer restaurant**.
- **En 1984** : extension de la section de cure médicale de 9 à 15 lits.
- **En 1990** : nouvelle extension de la section de cure médicale de 15 à 20 lits sur 57 lits autorisés.



Plan général récapitulatif avec datation des agrandissements successifs de 1975 à 1999



- **En 2004** : signature de la 1^{ère} convention tripartite pluriannuelle.
La maison de retraite SOUBEIRAN devient l'EHPAD résidence SOUBEIRAN.
- **En 2005** : avenant d'extension pour la création de 3 places d'accueil de jour.
- **Depuis 2005** : projet de création d'une unité sécurisée pour l'accueil de personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer.
- **En 2008** : élaboration et proposition d'une convention tripartite 2^{ème} génération.
- **En Janvier 2009** : après approbation en Assemblée Générale en Novembre 2008, la gestion des foyers logements est séparée de l'EHPAD. Elle a pris effet au 1^{er} Janvier 2009.

ASSOCIATION RESIDENCE SOUBEIRAN

- EHPAD
- RESIDENCE AUTONOMIE
- MAISON DU RUISSEAU

4. La création de l'extension à partir de 2009:

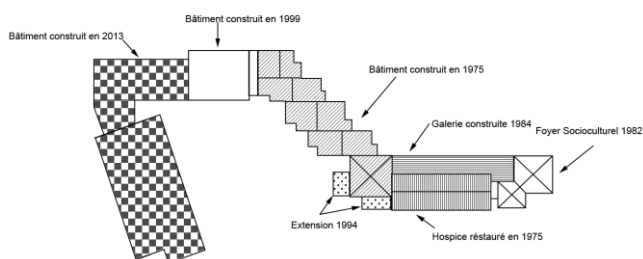
- En **2009**, l'association dépose un dossier CROSMS pour la **création d'une extension** : création d'une unité protégée, de lits d'hébergement temporaire et de places d'accueil de jour supplémentaires, et réhabilitation totale du bâtiment ancien afin de se mettre en conformité « **diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public** » et mettre fin aux chambres dites « doubles ».
- En **2010** : l'Association devient **membre fondateur** d'un groupement de coopération médico-sociale « ACCES » et coopère avec les établissements suivants :
 - EHPAD Notre Dame des Pins à St Privat des Vieux
 - EHPAD Samdo Rochebelle à Alès
 - ESAT – Foyer Occupationnel Les Olivettes à Alès

En Avril 2012 : 3 autres Associations rejoignent le GCSMS :

- SAMDO Association Les Familles à la Grand' Combe
- EHPAD Samdo Pomarède aux Salles du Gardon
- IME Les Châtaigniers à ALES

- **En Novembre 2011** : démarrage du projet d'extension

(Dépôt de permis de construire et démarrage des travaux le 02 Novembre 2011)



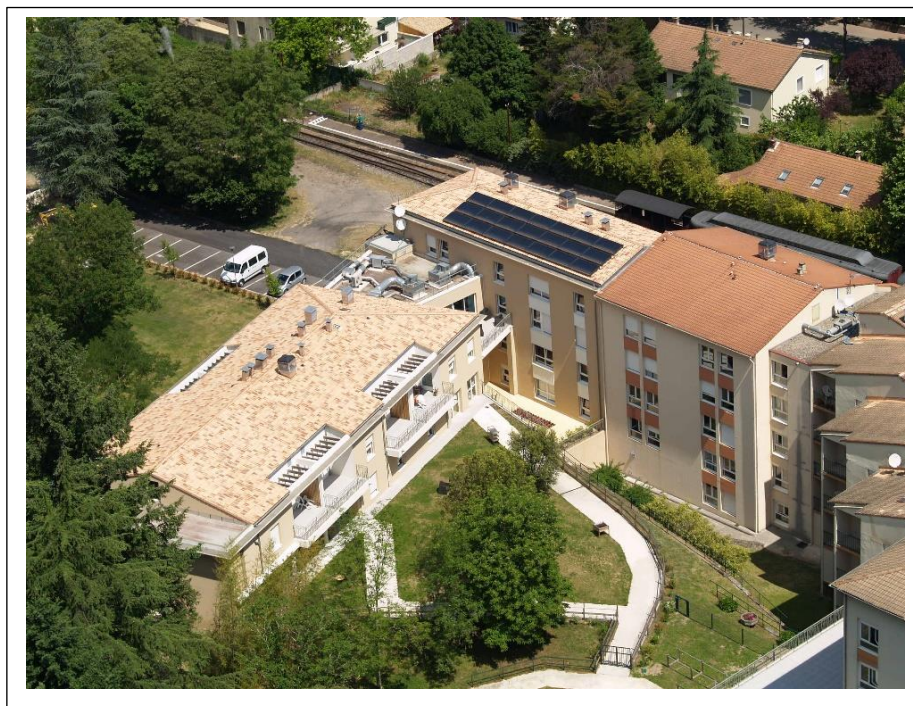
Le nouveau plan de la résidence



ASSOCIATION RESIDENCE SOUBEIRAN

- EHPAD
- RESIDENCE AUTONOMIE
- MAISON DU RUISSEAU

- **En Décembre 2012** : Fin des travaux de l'extension.
Les foyers logements sont physiquement séparés de l'EHPAD (entrée différenciée mais communication entre les bâtiments).



- **2013** sera consacrée à la **réhabilitation des anciens locaux**.



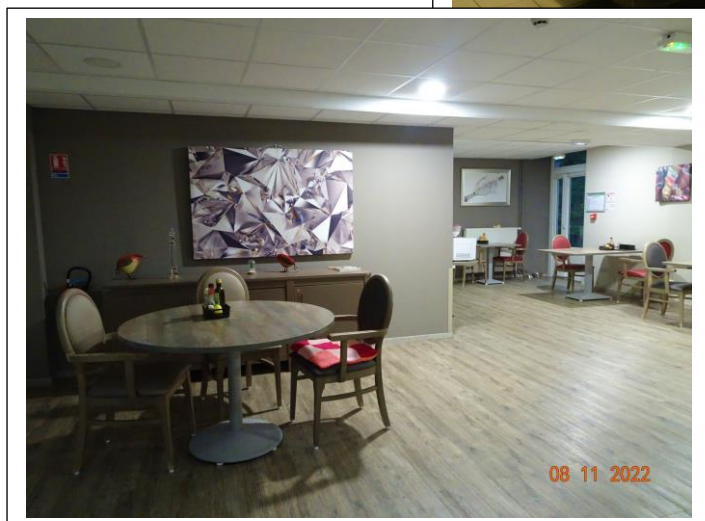
ASSOCIATION RESIDENCE SOUBEIRAN

- EHPAD
- RESIDENCE AUTONOMIE
- MAISON DU RUISSEAU

5. Les réalisations après 2013 :

- Aménagement de nouvelles cuisines et de la salle de restauration en 2015 - 2016 :

Refonte totale de l'ancienne cuisine avec annexion de l'ancienne salle d'animation



Un nouveau mobilier plus fonctionnel et une décoration gaie et lumineuse.

- Création de la Maison du Ruisseau en 2017-2018 :

10 appartements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap



ASSOCIATION RESIDENCE SOUBEIRAN

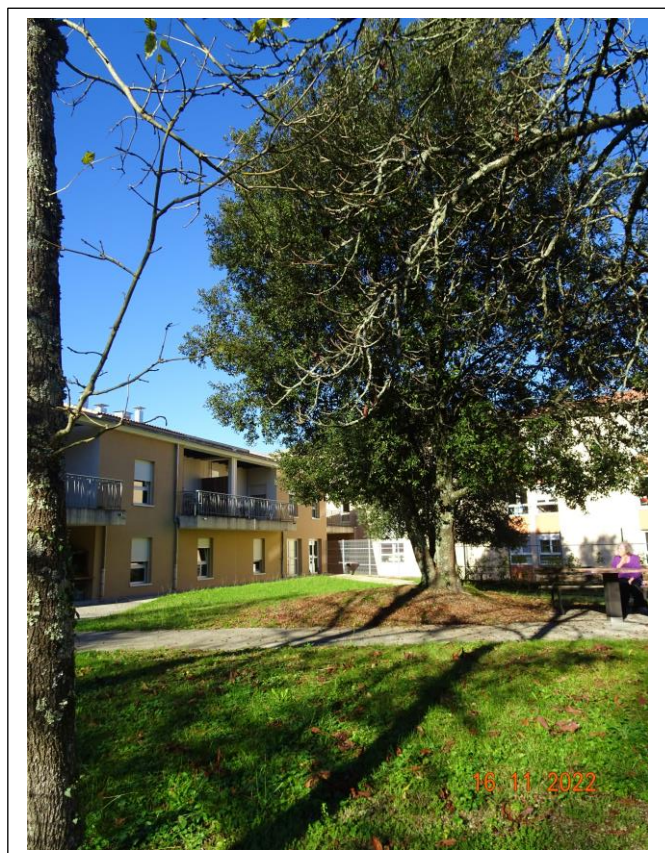
- EHPAD
- RESIDENCE AUTONOMIE
- MAISON DU RUISSEAU

- Aménagement du parc, côté EHPAD en 2019



Et côté UGP en 2020

Création d'allées de déambulation et communication entre UGP et PASA pour des activités communes

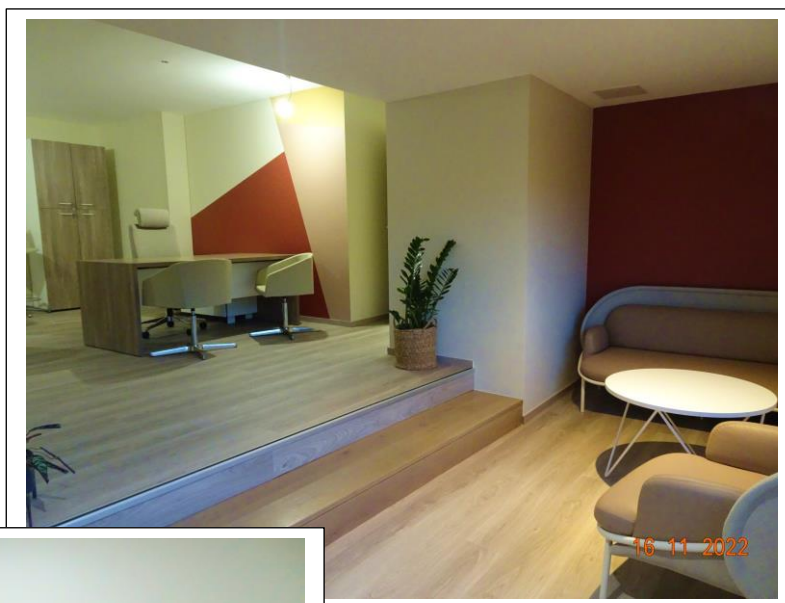


ASSOCIATION RESIDENCE SOUBEIRAN

- EHPAD
- RESIDENCE AUTONOMIE
- MAISON DU RUISSEAU

- 2022 :

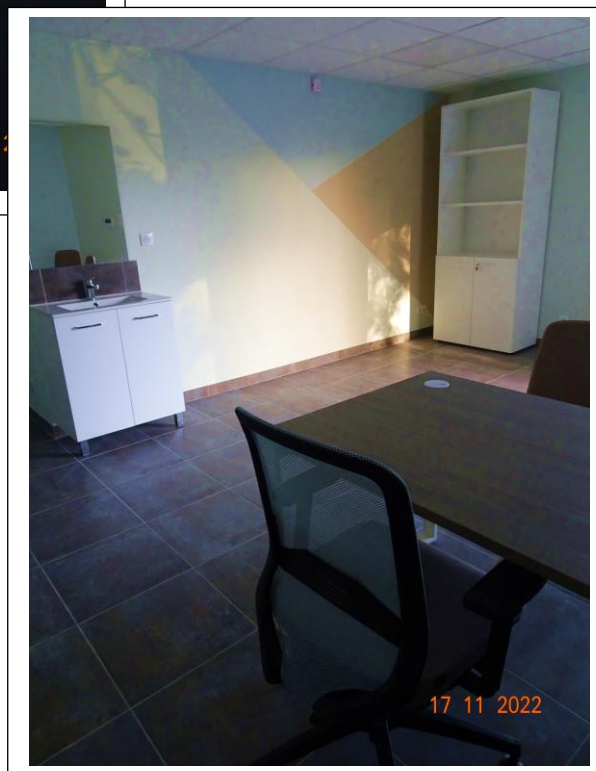
Aménagement d'un bureau de direction,



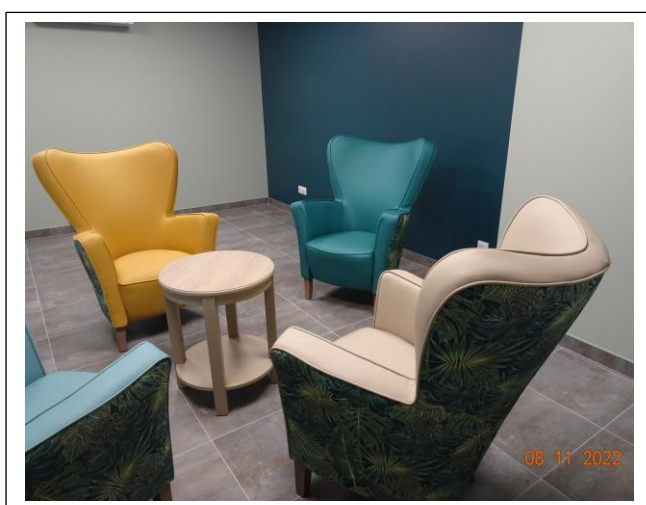
**Une salle de formation,
et espace pour le
personnel**



Une salle de télémedecine



Une salle d'accueil des familles



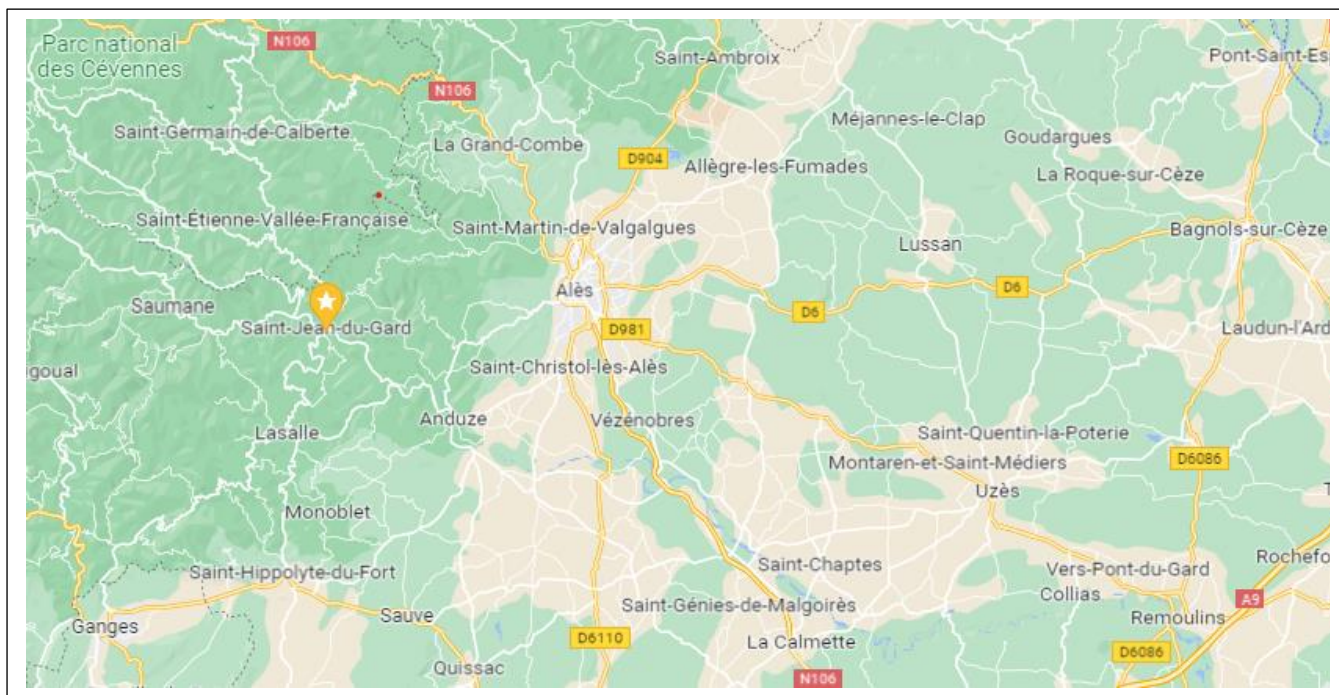
ASSOCIATION RESIDENCE SOUBEIRAN

- EHPAD
- RESIDENCE AUTONOMIE
- MAISON DU RUISSEAU

Implantation géographique :

1. Le département du Gard

L'établissement est implanté sur la commune de **Saint Jean du Gard**.



Saint-Jean-du-Gard est une commune des **Cévennes méridionales**, située dans le nord du département du Gard, en région Occitanie.

Exposée à un climat méditerranéen, elle est drainée par le Gardon de Saint-Jean, le ruisseau de Boisseson, le ruisseau de Brion et par divers autres petits cours d'eau.

Saint Jean du Gard se trouve à :

- 30 kilomètres d' **ALES**
- 35 kilomètres de **FLORAC**
- 55 kilomètres de **MENDE**
- 60 kilomètres d' **UZES**
- 60 kilomètres de **NIMES**
- 80 kilomètres de **MONTPELLIER**

ASSOCIATION RESIDENCE SOUBEIRAN

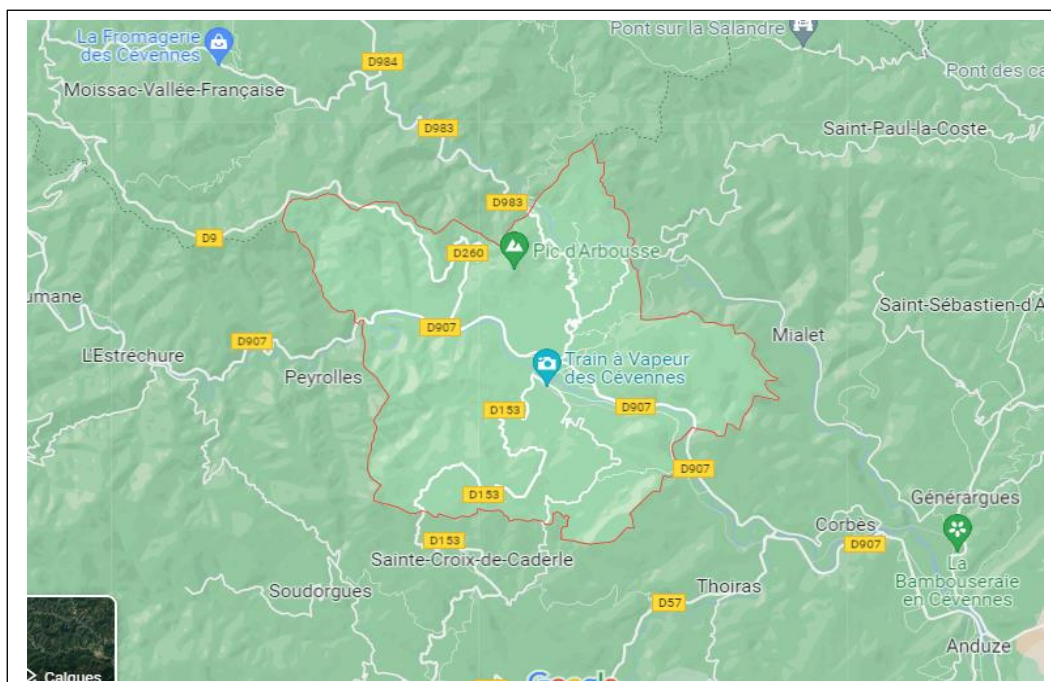
- EHPAD
- RESIDENCE AUTONOMIE
- MAISON DU RUISSEAU

2. Le village

Saint Jean du Gard est un village touristique en zone périphérique du **Parc national des Cévennes**. La commune se situe en bordure de la vallée borgne et de la vallée française. Elle est limitrophe avec le département de la Lozère. L'environnement est montagneux et boisé. Village situé en zone rurale, il n'en demeure pas moins facilement accessible par la route ou les transports en commun (autobus).

Les communes limitrophes sont

- Anduze,
- Lasalle, Sainte Croix de Caderle
- Peyrolles, L'estrechure, Les Plantiers, Saumane, Saint André de Valborgne
- Sainte Croix Vallée Française, Saint Etienne Vallée Française
- Mialet
- Thoiras, Corbès



La commune de Saint Jean du Gard comprend 2 437 habitants (chiffres INSEE 2019).

Superficie : 41,64 km²

ASSOCIATION RESIDENCE SOUBEIRAN

- EHPAD
- RESIDENCE AUTONOMIE
- MAISON DU RUISSEAU

3. L'établissement

Le terrain, d'une surface totale d'environ 7,5 Hectares est situé dans le village à une distance de 200 mètres de l'Hôtel de Ville.

Il est implanté sur la rive droite du Gardon de Saint Jean, mitoyen de la gare du **Train à vapeur des Cévennes**.

L'établissement se situe dans un environnement verdoyant. Il est entouré d'un parc ombragé, avec des pistes de déambulation pour les fauteuils roulants



Un parking de 15 places est mis à disposition exclusive du personnel.

Un 2^{ème} parking de 30 places est dédié aux résidents et aux visiteurs.

Le bâtiment est de type R+4 sur une surface SHOB de 6 200 m².

ASSOCIATION RESIDENCE SOUBEIRAN

- EHPAD
- RESIDENCE AUTONOMIE
- MAISON DU RUISSEAU

Présentation de l'organisme gestionnaire

1. Une Association Loi 1901

Reconnue d'utilité publique, l'association est habilitée à recevoir des dons de particuliers. Ils sont défiscalisés en 2022 à hauteur de 70%.

2. Nos valeurs

Notre organisation permet le dialogue et le débat sur les projets de l'établissement et de l'Association, les choix éthiques et les pratiques.

⇒ **L'utilisateur est UNE PERSONNE**

Nous défendons une vision de la personne humaine comme sujet libre, acteur de son histoire, responsable de ses choix, ayant droit au plein développement de ses potentialités et de ses projets, au respect de sa dignité, à la reconnaissance de sa différence.

Cela est en adéquation avec **la charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante** (annexe 1)

⇒ **Notre action est DOMINÉE PAR L'ÉTHIQUE**

Afin de permettre à chaque résident de réaliser son projet de vie et le plein épanouissement de ses potentialités malgré les situations sociales, psychologiques ou physiques qui peuvent le fragiliser, nous nous engageons à l'accompagner et à le soutenir dans toutes les dimensions de sa vie et dans le respect de son projet individuel.

⇒ **Notre engagement est SOCIAL**

Afin d'offrir à chaque personne le meilleur accompagnement possible, nous cultivons les qualités de respect, d'accueil, de tolérance, d'empathie, de loyauté, d'humilité et de disponibilité. Nous perfectionnons en permanence nos compétences individuelles et collectives par la formation continue, les échanges interdisciplinaires, l'évaluation et l'innovation dans les pratiques.

Afin de garantir le plein exercice de la citoyenneté des personnes en situation de fragilité et leur accueil dans toutes les dimensions de la vie sociale, nous défendons une société laïque permettant à chacun d'être accueilli sans discrimination et dans le respect de sa liberté de conscience, solidaire envers les personnes les plus fragiles, soucieuse de l'égalité entre tous, luttant contre les mécanismes d'exclusion, tissant en permanence du lien social en relation avec le partenariat local.

ASSOCIATION RESIDENCE SOUBEIRAN

- EHPAD
- RESIDENCE AUTONOMIE
- MAISON DU RUISSEAU

3. Les membres adhérents élus, membres de droit, Conseil d'Administration et bénévoles

a. Les membres de l'association :

L'association se compose de **membres titulaires souscripteurs**, de **6 membres de droit** et de **membres honoraires**.

- Pour être membre élu, il faut être présenté par 2 membres de l'association et agréé par le conseil d'administration.

Il faut résider dans le canton de St Jean du Gard ou les cantons limitrophes. Peuvent aussi être membre 1 parent de chaque résident.

La qualité de membre se perd pour non-paiement de la cotisation pendant 2 années consécutives.

- Les membres de droit sont :

- ✚ Le Maire ou son représentant
- ✚ 2 conseillers municipaux
- ✚ Le pasteur de l'Eglise réformée de France ou son représentant
- ✚ Le pasteur de l'Eglise libre ou son représentant
- ✚ Le curé ou son représentant.

Il n'y a pas de pouvoir de représentation pour l'assemblée générale.

- Membre honoraire : Titre qui peut être décerné par le conseil d'administration aux personnes ou aux organismes qui ont rendu des services remarquables à l'association.

b. Le conseil d'administration :

L'association est administrée par un conseil composé de 21 membres :

- 6 membres de droit
- 15 membres élus par l'assemblée générale pour 9 ans.

Le renouvellement des membres a lieu par tiers tous les 3 ans.

Les membres sortants sont rééligibles.

c. Le bureau de l'association :

Il est choisi parmi les membres du conseil d'administration pour 3 ans.

Il est composé d'un président, de 2 vice-présidents, d'un trésorier, d'un secrétaire, d'un trésorier adjoint et d'un secrétaire adjoint.

d. Les bénévoles de l'animation :

Les bénévoles interviennent auprès des résidents sous la sollicitation de l'animatrice. Ils apportent leur aide pendant les animations. Ils peuvent intégrer les membres de l'association

Une référente animation assure la relation entre les bénévoles et le conseil d'administration. Elle fédère le groupe de bénévoles de l'animation.

ASSOCIATION RESIDENCE SOUBEIRAN

- EHPAD
- RESIDENCE AUTONOMIE
- MAISON DU RUISSEAU

4. Organisation – organigramme :

a. Compétence du Conseil d'administration

- Il est chargé de la mise en œuvre de la politique approuvée par l'assemblée générale.
- Il se prononce sur le règlement intérieur.
- Il arrête le budget avant la transmission aux ARS et au conseil départemental.
- Il se prononce sur la désignation par le bureau du directeur de l'établissement.
- Il se prononce sur le choix des entreprises retenues après appel d'offre

Le conseil d'administration délègue au président, tout pouvoir pour :

- **Négocier les budgets avec les divers organismes.**
- **Signer les contrats d'embauche du personnel.**
- **Signer tous les engagements financiers auprès des banques ou organismes de crédit.**
- **Désigner l'expert-comptable.**

b. Les rôles du bureau

- Il est l'organe exécutif du conseil d'administration.
- Il désigne la commission de consultation en cas d'embauche d'une nouvelle direction.
- Il étudie le budget proposé par la directrice avant de le soumettre au conseil d'administration.
- Il désigne la commission d'appel d'offre.
- Il peut procéder aux investissements dont la valeur n'excède pas 20 000€.

c. Les pouvoirs du Président

- Il convoque et préside les assemblées générales, les conseils d'administration et les réunions de bureau.
- Il est membre de droit de tous les comités et commissions de l'association.
- Il est habilité à pouvoir signer tous les chèques au nom de l'association.
- Il a qualité pour ester en justice
- Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile.

ASSOCIATION RESIDENCE SOUBEIRAN

- EHPAD
- RESIDENCE AUTONOMIE
- MAISON DU RUISSEAU

5. Grands domaines d'activité et public concerné

L'établissement accueille indistinctement toute personne quelles que soient ses convictions culturelles, politiques et culturelles.

Actuellement, l'association gère trois structures :

a. Un EHPAD

Il assure un accueil médicalisé pour les personnes âgées de 60 ans et plus

Il dispose depuis décembre 2010 d'une autorisation de 81 places, dont :

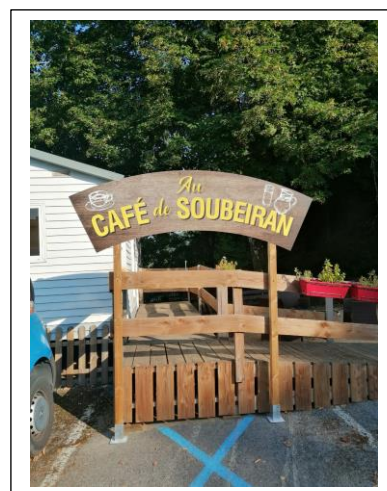
- 72 places d'hébergement permanent,



La kitchenette du 2^{ème} étage...



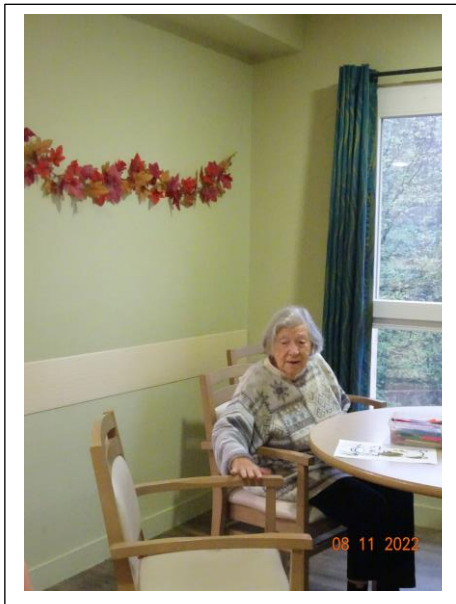
... où le café des résidents



ASSOCIATION RESIDENCE SOUBEIRAN

- EHPAD
- RESIDENCE AUTONOMIE
- MAISON DU RUISSEAU

15 places composent une **Unité Gériatrique Protégée : UGP**



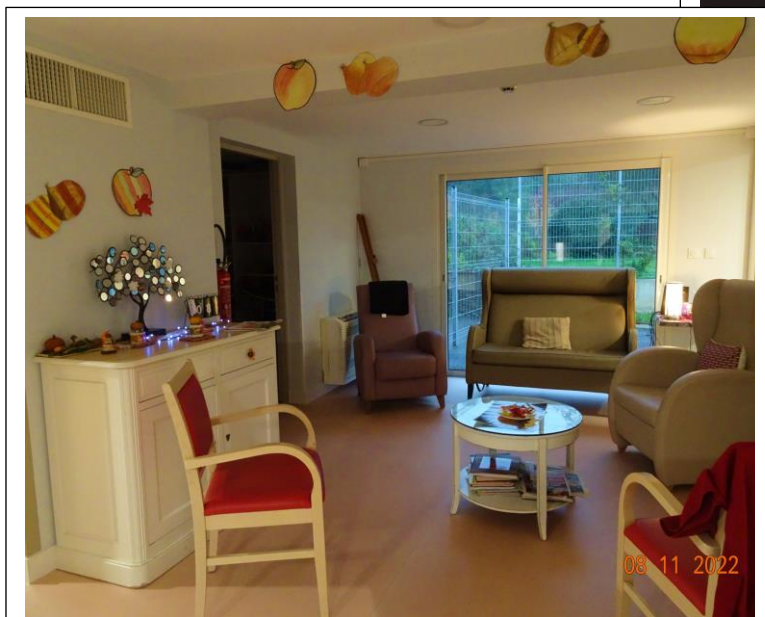
(Maladie Alzheimer et maladies apparentées)



- 3 places d'hébergement temporaire,
- 6 places d'accueil de jour.

- **Un Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (P.A.S.A)**

Le coin détente au salon



La cuisine thérapeutique

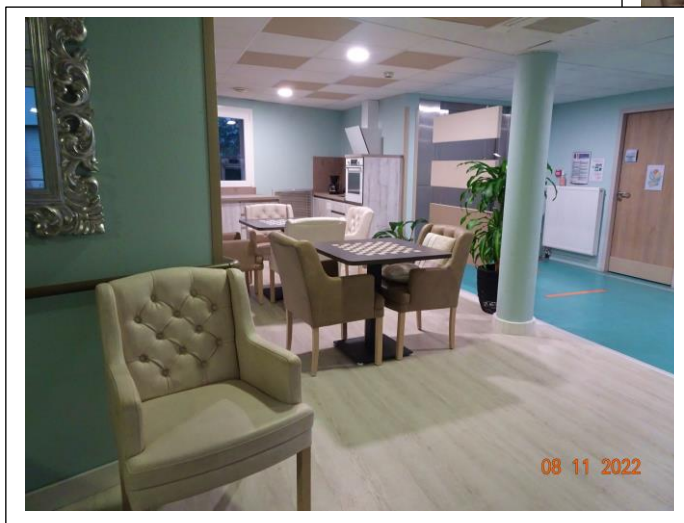
ASSOCIATION RESIDENCE SOUBEIRAN

- EHPAD
- RESIDENCE AUTONOMIE
- MAISON DU RUISSEAU

b. Une résidence autonomie

10 appartements de type T2.

Les foyers logements étaient historiquement inclus dans le fonctionnement de l'établissement et ont fait partie, jusqu'à la fin de l'année 2012, du même bâtiment tout en étant répartis sur les différents niveaux qui le composent. La gestion a été séparée de l'EHPAD au 1^{er} Janvier 2009.



La loi d'adaptation de la société au vieillissement (Loi ASV) promulguée en 2015 vient modifier l'appellation des foyers logements qui deviennent « Résidence autonomie » et renforce le rôle de ces structures dans la prévention de la perte d'autonomie

c. La maison du ruisseau : une maison en partage

10 appartements

La maison du ruisseau est au cœur du village, dans la grand'rue quartier du Planet.

L'association Résidence SOUBEIRAN est propriétaire de tous les locaux.

Elle est habilitée à l'aide sociale pour les lits d'hébergement permanents et temporaires de l'EHPAD et conventionnée avec la CAF pour l'allocation personnalisée au logement.



ASSOCIATION RESIDENCE SOUBEIRAN

- EHPAD
- RESIDENCE AUTONOMIE
- MAISON DU RUISSEAU

Orientations et actions

sur la période 2022-2027

Les orientations ont été définies selon 3 principaux pôles :

 **Communication**

 **Social**

 **Ouverture**

Favoriser la communication

Orientations	Actions
Communications vers l'extérieur, valorisant nos activités, les projets de vie, nos diverses réalisations	<ul style="list-style-type: none">• Faire appel régulièrement à des organes de presse régionale, (ex : midi libre)• Faire appel à des publications communautaires (journal de l'agglomération), ou municipales (journal de St Jean)• Utiliser les divers réseaux de communication (Facebook...)• Organiser des manifestations ouvertes au public (journées portes ouvertes...)• Soutenir des animations tournées vers l'extérieur (mots dits - mots lus, marché de Noël, loto de la résidence...)
Aller à la rencontre des populations vieillissantes et de leurs familles et les sensibiliser à l'EHPAD, à la résidence autonomie, ou à la maison du ruisseau.	<ul style="list-style-type: none">• Intervention au club de l'âge d'or de St Jean, et des communes environnantes• Distribution de prospectus... pour faire connaître les différentes structures (l'accueil de jour, la maison en partage...)
Mutualiser nos ressources	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en location la salle de télé-médecine• Proposer la salle de formation à nos partenaires

ASSOCIATION RESIDENCE SOUBEIRAN

- EHPAD
- RESIDENCE AUTONOMIE
- MAISON DU RUISSEAU

Privilégier le volet social

Orientations	Actions
Poursuivre l'amélioration des locaux pour le bien-être des résidents	<ul style="list-style-type: none">• Renouveler le mobilier suivant les besoins• Relooker les locaux qui sont défraîchis (UGP, Salle d'animation...)• Créer des espaces cosy dans les parties communes
Poursuivre les aménagements extérieurs	<ul style="list-style-type: none">• Création d'espaces ombragés dans le parc• Fleurissement extérieur• Recapter l'eau de la source pour arroser• Remettre des poissons dans le bassin• Sécuriser la végétation haute aux abords de la Résidence
Poursuivre l'évolution de la résidence dans une direction éco-responsable	<ul style="list-style-type: none">• Envisager la pose de panneaux photovoltaïques• Poursuivre l'équipement en eau chaude solaire• Réfléchir à une transition écologique pour le chauffage de la Résidence (géothermie... chaudière à granulés... ?• Isolation extérieure des murs de la partie historique
S'ouvrir à de nouveaux publics	<ul style="list-style-type: none">• Envisager la création d'un EHPAD hors les murs• Prendre en considération l'accueil des adultes handicapés vieillissants

ASSOCIATION RESIDENCE SOUBEIRAN

- EHPAD
- RESIDENCE AUTONOMIE
- MAISON DU RUISSEAU

S'ouvrir vers l'extérieur

Orientations	Actions
Renforcer les partenariats existants	<ul style="list-style-type: none"> • Avec la maison de santé pluridisciplinaire (MSP) • La communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) • Assurer le développement de la résidence sur la base d'un Centre de Ressources Territoriales pour les personnes âgées pour le territoire
Favoriser des partenariats avec des acteurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Les associations locales (sport, bricolage...) • La médiathèque • Des artisans ou des agriculteurs
Diversifier les activités	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier la possibilité de reprendre l'activité portage de repas
Financer nos projets	<ul style="list-style-type: none"> • Dossiers de subventions, • Demandes de CNR
S'ouvrir à de nouveaux partenaires qui œuvrent dans le même domaine d'activité	<ul style="list-style-type: none"> • L'aide à domicile en milieu rural (ADMR les Gardons) • Le CCAS
Soutenir les projets de collectivités voisines	<ul style="list-style-type: none"> • Maisons inclusives à Saint Etienne Vallée Française • Partager notre expérience avec les maisons de retraite des villages voisins

ASSOCIATION RESIDENCE SOUBEIRAN

- EHPAD
- RESIDENCE AUTONOMIE
- MAISON DU RUISSEAU

Conclusion

Ce projet associatif a été pensé et formalisé par les membres du bureau de l'Association Soubeiran.

Il a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration le 28 Novembre 2022, et sera présenté à l'assemblée générale de l'Association Soubeiran en 2023

Il peut être appelé à être modifié dans ses ambitions et sera régulièrement évalué dans la réalisation de ses objectifs.

Il correspond aux valeurs humaines qui sont la base de notre action au sein de l'association Résidence Soubeiran.

Notre but est de permettre à chaque personne de s'épanouir dans la Résidence, d'offrir à chaque résident le meilleur accompagnement possible.

Mieux connaître la Résidence Soubeiran, c'est se donner la possibilité de choisir un nouveau projet de vie en adéquation avec son histoire.



L'espace Snoezelen

Gageons qu'avec l'aide de l'Etat qui a su nous soutenir dans les moments difficiles, par le biais de ses agences, de la Région, et du département, avec un conseil d'administration motivé et à l'écoute d'une Direction qui n'a jamais failli dans son administration, grâce aux membres du personnel motivés et compétents, La Résidence Soubeiran peut envisager l'avenir avec sérénité.

TOUS UNIS DANS UN SEUL BUT : LE BIEN-VIVRE DE NOS RESIDENTS

ASSOCIATION RESIDENCE SOUBEIRAN

- EHPAD
- RESIDENCE AUTONOMIE
- MAISON DU RUISSEAU

Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

1. Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

2. Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

3. Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

4. Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

5. Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6. Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

7. Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

8. Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

9. Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

10. Qualification des intervenants

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

11. Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12. La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

13. Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

14. L'information

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion